

**RPQS**



# Ville de SOLLIES-PONT

## Prix et Qualité du service public de l'Eau Potable

**Exercice 2016**





## Note liminaire

Conformément à l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la note liminaire présente le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

La facture globale de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est présentée ci-dessous.

### Facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

	01/01/16	01/01/17	Variation N/N-1
<b>Part délégataire</b>	<b>91,72</b>	<b>92,10</b>	
Abonnement Eau potable	16,50	16,56	0,4%
Consommation Eau potable	52,04	52,24	0,4%
Abonnement Assainissement	6,06	6,08	0,3%
Consommation Assainissement	17,11	17,22	0,6%
<b>Part collectivité</b>	<b>187,13</b>	<b>187,13</b>	
Abonnement Eau potable	0,00	0,00	
Consommation Eau potable	83,93	83,93	0,0%
Abonnement Assainissement	0,00	0,00	
Consommation Assainissement	103,20	103,20	0,0%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>11,52</b>	<b>11,52</b>	<b>0,0%</b>
<b>Organismes publics</b>	<b>54,00</b>	<b>53,40</b>	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,80	34,80	0,0%
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau)	19,20	18,60	-3,2%
<b>TVA</b>	<b>25,49</b>	<b>25,46</b>	
TVA Eau potable	10,93	10,95	0,1%
TVA Assainissement	14,56	14,51	-0,3%
<b>Total TTC</b>			
Total TTC Eau potable	209,73	209,99	0,1%
Total TTC Assainissement	160,13	159,61	-0,3%
<b>Total TTC Global</b>	<b>369,85</b>	<b>369,60</b>	<b>-0,1%</b>

Pour la partie assainissement le lecteur se référera au RPQS concernant le service d'assainissement collectif.



## Ce qu'il faut retenir de 2016

Avec 1,75 €TTC/m<sup>3</sup> (sur la base d'une facture 120m<sup>3</sup>), le prix du service d'eau potable est resté constant entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les démarches du délégataire en place pour minimiser les pertes en réseau a permis d'améliorer la performance du réseau : les pertes en réseau ont diminué et le rendement s'est amélioré (pour une consommation supérieure à l'exercice 2015).

Les analyses réalisées sur la qualité de l'eau distribuée se sont révélées conformes à 100% sur les paramètres microbiologiques pour une conformité à 88% sur les paramètres physico-chimiques. L'origine de cette non-conformité est due à la présence de Dicofol. La cause de cette contamination a été trouvée et ne présente plus de risque.

La commune a terminé le déplacement du refoulement du forage des Sénès.

La procédure de déclaration d'utilité publique et de protection du captage de Puits de Sénès est en cours de finalisation. Une acquisition à l'amiable était encore en cours mi 2017.



## Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2016 est donné ci-dessous:

### Description du service

	2015	2016
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 101.0]	11 768	11 460
Nombre d'abonnés desservis	5 140	5 215
Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup> [D102.0]	1,75 €/m <sup>3</sup>	1,75 €/m <sup>3</sup>

### La qualité de l'eau

	2015	2016	
Taux de conformité bactériologique (%) [P101.1]	100%	100%	😊
Taux de conformité physico-chimique (%) [P102.1]	100%	88%	😊

### La ressource, la distribution et la consommation

	2015	2016	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (%) [P103.2B]	85	100	😊
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/jour) [P106.3]	8,14	6,97	😊
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /km/jour) [P105.3]	8,74	7,57	😊
Rendement brut du réseau de distribution (%) [P104.3]	75,8%	80,0%	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux [P107.2]	0,37%	0,37%	😞
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	60%	60%	😊

### Relations avec les usagers

	2015	2016	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée pour 1000 abonnés [P151.1]	2,92	5,18	😊
Délais maximal d'ouverture de branchement [D151.0]	1 jour	1 jour	😊
Taux de respect du délai maximal pour l'ouverture des branchements [P152.1]	100%	100%	😊
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	0,10%	0,25%	😊
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P109.0]	2000 €	854 €	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés [P155.1]	3,89	3,45	😊

### Gestion financière

	2015	2016	
Durée d'extinction de la dette [P153.2]	2 mois	2 mois	😊

## Sommaire

<b>1. PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>2</b>
1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	2
1.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	2
1.3. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE.....	3
<b>2. LES DONNEES TECHNIQUES .....</b>	<b>5</b>
2.1. LES RESSOURCES .....	5
2.1.1. <i>Origine de l'eau distribuée</i> .....	5
2.1.2. <i>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]</i> .....	5
2.1.3. <i>Répartition des volumes produits et vendus</i> .....	5
2.2. LE RESEAU .....	6
2.2.1. <i>Caractéristiques du réseau de distribution</i> .....	6
2.2.2. <i>Renouvellement du réseau</i> .....	6
2.2.3. <i>Renouvellement des branchements en plomb</i> .....	6
2.2.4. <i>Performances du réseau</i> .....	7
2.3. LES RESERVOIRS .....	8
2.4. LES VOLUMES .....	8
2.5. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE .....	9
2.5.1. <i>Les types de traitement par ressource</i> .....	9
2.5.2. <i>Conformité de la qualité de l'eau distribuée</i> .....	9
<b>3. LES DONNEES CLIENTELES .....</b>	<b>11</b>
3.1. LES ABONNES DU SERVICE D'EAU POTABLE .....	11
3.2. INTERRUPTIONS DU SERVICE NON PROGRAMMEES – P151.1 : 5,18 %.....	11
3.3. TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES – P155.1 : 3,45 %.....	11
3.4. TAUX D'IMPAYES – P154.0 : 0,25%.....	11
3.5. RESPECT DES DELAIS MINIMUM D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS - P152.1 : 100%.....	11
<b>4. LA TARIFICATION DU SERVICE.....</b>	<b>13</b>
4.1. LES MODALITES DE TARIFICATION .....	13
4.1.1. <i>Les modalités de tarification</i> .....	13
4.1.2. <i>Les tarifs</i> .....	13
4.2. EVOLUTION DE LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	15
4.3. ABANDON DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	15
<b>5. LES DONNEES FINANCIERES .....</b>	<b>16</b>
5.1. RECETTES DU SERVICE.....	16
5.2. ECONOMIE DE LA DELEGATION .....	16
5.3. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LE DELEGATAIRE.....	17
5.4. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LA COLLECTIVITE.....	18
5.5. ETAT DE LA DETTE ET DES AMORTISSEMENTS .....	19
<b>ANNEXES .....</b>	<b>20</b>

# 1. Présentation générale

## 1.1. Le contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 2016 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, depuis l'exercice 1995 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1<sup>er</sup> juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a introduit dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l'eau distribuée.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, en mairie, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classiques durant 1 mois.

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 introduit dans son article 3 l'obligation pour ces mêmes communes (ou EPCI) la transmission du RPQS au Système d'Information sur l'eau (SISPEA).

## 1.2. L'organisation administrative du service

La commune de Solliès-Pont est compétente en matière d'eau potable.

La gestion du service public d'eau potable a été déléguée. Le service est exploité en affermage à l'échelle de la commune.

A l'issue de la procédure de consultation qui s'est déroulée conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, la société SADE-Exploitation du Sud-Est, filiale de **Veolia Eau**, a été désignée délégataire en vertu d'un contrat qui a pris effet le 01 juillet 2010 pour une durée de 12 ans et arrivera à échéance le 30 juin 2022.

Le Délégataire assure :

- Les achats d'eau au SIVOM du canton de Solliès-Pont.
- L'exploitation (donc notamment, l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers).
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La fourniture régulière d'informations à la collectivité

Au-delà de cette mission de base, le nouveau contrat prévoit en particulier les dispositions suivantes :

- La création d'une interface de consultation en Mairie, via internet, des plans des réseaux et des données du service collectées par la télégestion des installations ; **REALISÉ**
- Des actions de communication sous forme de quatre plaquettes A4 sur la durée du contrat, que la commune distribuera aux administrés par boîtage, une journée de sensibilisation au goût de l'eau, et une conférence sur le fonctionnement du service de l'eau ;  
*VEOLIA a été mobilisé les 7 et 8 décembre 2016 pour les journées de l'environnement.*
- Le déplacement en limite du domaine public des appareillages compteurs inaccessibles actuellement selon un ordre de priorité défini avec la collectivité ; EN COURS
- L'amélioration du rendement du réseau, supérieur à 75 % dès 2011 et jusqu'à 85% en 2016, ainsi que l'indice linéaire de perte respectivement à 8,6 et 4,9 m<sup>3</sup>/jour/km ;  
*Les objectifs de performance réseau ont été revus lors de la signature de l'avenant n°1. A compter de l'exercice 2015, l'objectif de rendement est de 75% et l'ILP de 8,5.*
- L'amélioration de la protection du Puits des Sènès : clôture du périmètre immédiat, mise hors d'eau du bâtiment en cas d'inondation, station d'alerte biologique avec transmission d'alarme et arrêt automatique du pompage dans la nappe ; **REALISE**
- La mise en place de clôtures et portails d'accès des réservoirs de Crémorin et de Verte Vallée ; **REALISE**
- L'installation de deux compteurs de sectorisation supplémentaires (lotissement Bancaous et rue de l'Arlésienne) pour améliorer le contrôle des transits d'eau dans les quartiers ; **REALISE**
- La création d'un système de tél relevé des compteurs des abonnés, qui implique le remplacement de la totalité du parc compteurs de la commune et la construction d'un réseau radio de transfert des informations ; **REALISE**
- La modélisation mathématique du fonctionnement hydraulique du réseau de distribution pour parfaire la compréhension de son fonctionnement et optimiser son développement futur ; **REALISE**
- L'éradication des branchements en plomb à l'échéance légale du 31 décembre 2013 ; **REALISE.**

La collectivité prend en charge :

- Le contrôle de la mission du délégataire
- Les extensions et le renouvellement des réseaux
- Les nouveaux investissements

Pour l'assister dans le suivi de ce nouveau contrat, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Cabinet spécialisé G2C environnement.

### 1.3. Le territoire et la population desservie

Le périmètre du service est constitué par le territoire de la Ville de Solliès-Pont.

Le service concerne :

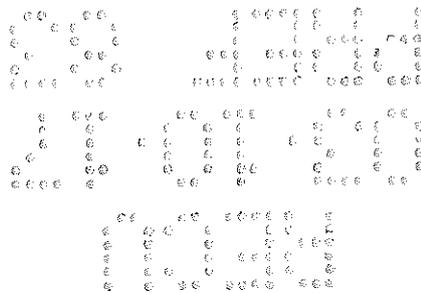
- **La grande majorité des 11 460 habitants de la commune [D101.0]**

La commune compte 11 460 en 2016, toutefois le nombre exact des habitants raccordés et desservis par le service d'eau potable n'est pas connu. Il est inférieur à ce chiffre.

La commune compte plus de 10 000 habitants et est dotée d'une Commission consultative des Services Publics Locaux.

# Présentation générale

- 5 215 abonnés



## 2. Les données techniques

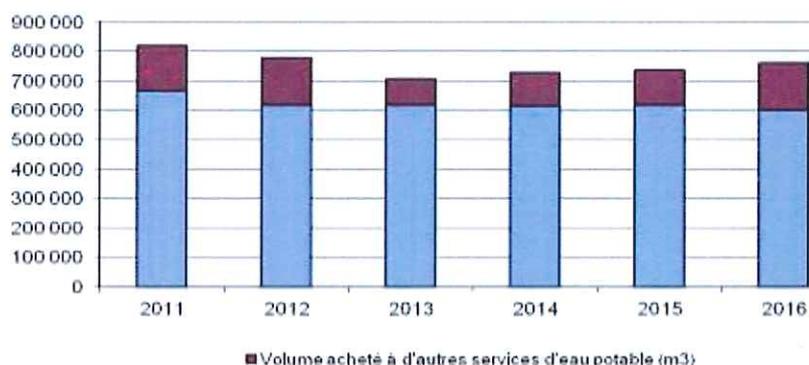
### 2.1. Les ressources

#### 2.1.1. Origine de l'eau distribuée

L'eau distribuée aux abonnés de la commune a deux origines distinctes :

- La station de pompage des Sénès, ressource propre de la commune
- Des achats d'eau au SIVOM du Canton de Solliès-Pont, en complément pendant la période estivale.

Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services



#### 2.1.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]

La procédure pour la définition d'un arrêté de protection de la ressource des Sénès est finalisée : l'arrêté a été signé en préfecture le 7 décembre 2015 et publié en janvier 2016.

L'hydrogéologue nommé par l'ARS avait émis un avis favorable sur la pérennité de ce captage, sous réserve de la mise en place d'un secours total de l'alimentation en eau de la commune. L'interconnexion avec le réseau du SIVOM et l'augmentation des capacités de production l'usine de La Colle (appartenant au SIVOM) a permis de satisfaire à cette condition. Parallèlement la mise en sécurité des Sénès (protection contre les inondations, alerte pollution) a été réalisée par le délégataire dans le cadre de son contrat.

La commune doit toutefois encore acquérir 2 terrains pour être entièrement propriétaire du périmètre de protection immédiat du point de captage.

⇒ Ce niveau de protection correspond à une valeur d'indice P108.3 de 60%.

Une fois les terrains entièrement acquis par la commune, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sera de 80%.

#### 2.1.3. Répartition des volumes produits et vendus

La répartition des volumes produits, achetés et vendus par le service est présentée dans le tableau ci-dessous.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume produit (m³) - Pompage des Sénès	659 123	666 170	617 947	615 853	614 995	617 846	599 781	-2,9%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)	110 608	152 251	161 029	89 903	111 010	118 523	161 135	36,0%
SIVOM du Canton de Solliès Pont	110 608	152 251	161 029	89 903	111 010	118 523	161 135	36,0%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m³)				7 136	7 136	7 136	17 691	147,9%
Solliès - Ville				7 136	7 136	7 136	17 691	147,9%

Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	769 731	818 421	778 126	698 620	718 869	729 233	743 225	1,9%
----------------------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	------

Les volumes produits la ressource des Sènès pendant l'exercice 2016 sont inférieurs aux volumes des années précédentes. Les achats d'eau ont en revanche plus que doublés pour l'exercice 2016 et viennent compléter la production propre en période estivale / de sécheresse. Au global, les volumes mis en distribution ont légèrement augmenté, atteignant les 743 225 m<sup>3</sup>.

## 2.2. Le réseau

### 2.2.1. Caractéristiques du réseau de distribution

Canalisations	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	77,7	77,9	78,0	78,2	78,4	78,3	0,30%
Linéaire du réseau hors branchements (km)	60,6	60,8	60,7	60,8	61,0	60,8	0,24%
Longueur d'adduction (ml)	858	858	858	858	858	888	0,00%
Longueur de distribution (ml)	76 799	77 075	77 109	77 339	77 576	77 421	0,31%
<i>dont canalisations</i>	59 721	59 917	59 873	59 973	60 121	59 889	0,25%
<i>dont branchements</i>	17 078	17 158	17 236	17 366	17 455	17 532	0,51%
Equipements	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
<i>dont poteaux d'incendie</i>	168	173	173	169	169	169	0%
Branchements	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre de branchements	5 045	5 061	5 076	5 102	5 126	5 145	0,47%
Compteurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre de compteurs	4 866	4 993	5 094	5 142	5 142	5 212	0,00%

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, permettant d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, se situe en 2016 à 100 (pour une note maximale de 120).

⇒ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux P102.3B : 100/120**

Il traduit l'existence de plans mis à jours annuellement et complétés par un certain nombre d'éléments caractéristiques des tronçons de canalisations. Les éléments à compléter pour améliorer cet indice sont la localisation des branchements et la mise en place d'un plan de renouvellement pluriannuel des conduites par la collectivité. L'inventaire des caractéristiques des compteurs et le référencement des carnets métrologiques ont été réalisés.

### 2.2.2. Renouvellement du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0	0	0,00%
Longueur renouvelée par la collectivité (ml)	0	150	831	131	0	0	0
Longueur de canalisation de distribution hors branchements (m)	59 721	59 917	59 873	59 973	60 121	59 889	-0,39%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,00%	0,05%	0,33%	0,37%	0,37%	0,37%	0,39%

⇒ **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable P107.2 : 0,37%**

Le niveau de renouvellement du réseau sur le territoire du service est faible. A titre d'illustration, à ce rythme, il faudrait 270 années pour renouveler l'ensemble des canalisations.

### 2.2.3. Renouvellement des branchements en plomb

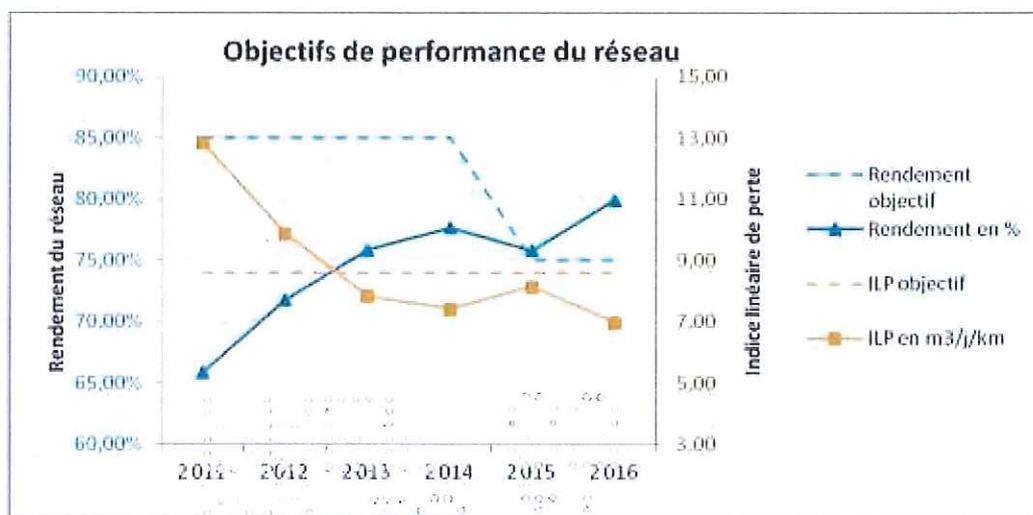
Tous les branchements en plomb connus sur le périmètre du service de la commune ont été supprimés par le délégataire avant la date d'échéance réglementaire du 31/12/2013.

#### 2.2.4. Performances du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution sur période synchrone (A+B)/(C+D)</b>	<b>65,86%</b>	<b>71,80%</b>	<b>75,82%</b>	<b>77,69%</b>	<b>75,79%</b>	<b>79,96%</b>	<b>5,5%</b>
A = Volume consommé autorisé 365 j (m3). Volume consommé autorisé pour l'année 2010	539 808	550 057	530 922	558 393	552 303	590 763	7,0%
B = Volume vendu à d'autres services			7 136	7 136	7 136	17 691	147,9%
C = Volume produit sur période synchrone (m3).	663 900	607 518	620 188	617 246	616 340	599 781	-2,7%
D = Volume acheté à d'autres services sur période synchrone (m3).	155 786	158 624	89 420	110 710	121 789	161 135	32,3%

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
<b>Indice linéaire de pertes en réseau calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>12,84</b>	<b>9,88</b>	<b>7,85</b>	<b>7,42</b>	<b>8,14</b>	<b>6,97</b>	<b>-14,3%</b>
A = Volume mis en distribution synchrone (m3)	819 686	766 142	702 472	720 820	730 993	743 225	1,7%
B = Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	539 808	550 057	530 922	558 393	552 303	590 763	7,0%
L = Longueur de canalisation de distribution (ml)	59 721	59 917	59 873	59 973	60 121	59 889	-0,4%

Les recherches de fuites effectuées par le délégataire ont porté leurs fruits, amenant le rendement du réseau de distribution à 80%. Les résultats obtenus respectent les attentes fixées dans le contrat (objectifs du délégataire : 75% de rendement et 8,6 m<sup>3</sup>/km/j pour l'indice linéaire de pertes).



⇒ Rendement du réseau de distribution **F104.3 : 80%**

⇒ Indice linéaire de perte en réseau **F106.3 : 6,97 m<sup>3</sup>/jour/km**

On constate sur le graphique ci-dessus que le rendement et l'indice linéaire de perte s'améliorent pour l'exercice 2016.

## Contexte réglementaire :

Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Le délégataire dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, les tient à jour et les transmet régulièrement à la commune.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau. Sur la base des données de l'exercice 2013, l'objectif minimal de rendement du service de l'eau de Solliès-Pont s'établit à 71%. Cette valeur est inférieure aux **objectifs de performance du service fixés à 75%**.

Afin d'améliorer les performances du réseau, dès le début du contrat en 2010 le délégataire a mis en place un plan d'actions, qui se décompose de la manière suivante :

- **Surveillance au quotidien des débits de nuit** et comparaison à un objectif journalier défini en fonction de la saison et des consommations de l'année 2009 (meilleure année récente).
- Mise en œuvre de **campagnes de recherche de fuites par localisation acoustique** dès qu'une dérive par rapport à l'objectif est constatée. Les recherches de fuites peuvent être optimisées depuis la mise en place de la sectorisation en 2011.
- **Réactivité pour l'interruption des écoulements** des fuites dès qu'elles sont localisées. Les objectifs de réactivité suivis sont les suivants : interruption d'une fuite décelée sur conduite en moins de 24 heures, interruption d'une fuite décelée sur branchement en moins de 72 heures.

Pour améliorer encore les performances, il a été proposé de mettre en place **des pré-localisateurs de fuites** fixes à installer sur le réseau. Les canalisations sont surveillées par secteurs par les appareils afin de mieux repérer les fuites.

### 2.3. Les réservoirs

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement tout en apportant une sécurité, en cas d'incident sur les conduites. Le service d'eau potable de la commune de Solliès-Pont dispose de 2 réservoirs. Le réservoir de Crémorin a été nettoyé en mars 2016 conformément à la réglementation.

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )	Nettoyage
Réservoir de Crémorin	2 000	16/03/2016
Réservoir Verte Vallée	1 000	18/03/2015
<b>Capacité totale des réservoirs</b>	<b>3 000</b>	

### 2.4. Les volumes

Le calcul du rendement s'effectue sur la base des volumes comptabilisés lors des périodes de relève, rapportés à 365 jours :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	529 673	532 634	517 901	545 372	539 282	576 163	-1,1%
Volume sans comptage (m <sup>3</sup> )	8 155	8 155	8 155	8 155	8 155	8 155	0,0%
Volume du service du réseau (m <sup>3</sup> )	4 866	4 866	4 866	4 866	4 866	4 866	0,0%
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	542 694	545 655	530 922	558 393	552 303	589 184	-1,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m <sup>3</sup> )	539 808	550 057	530 922	558 393	552 303	590 763	-1,1%

Les volumes d'eau consommés sans comptage et consommés pour le service sont des estimations.

La tendance de consommation par les usagers est à la baisse de manière générale (constat réalisé à l'échelle nationale).

On observe toutefois une augmentation de la consommation en 2016.

L'indice linéaire des volumes non comptés permet d'estimer la part de volumes mise en distribution mais non facturée et non perdue (fuites).

⇒ En 2015 l'indice linéaire des volumes non comptés P105.3 vaut 7,57 m<sup>3</sup>/jour/km

## 2.5. La surveillance de la qualité de l'eau potable

### 2.5.1. Les types de traitement par ressource

Lieu	Type de traitement
Station de pompage Les Sénéès	Chlore gazeux

Les contrôles effectués sur la ressource par l'ARS et le délégataire n'ont montré **aucune non-conformité en 2016**.

### 2.5.2. Conformité de la qualité de l'eau distribuée

⇒ **Microbiologie** : taux de conformité P101.1 de 100%

La qualité bactériologique des eaux est classée en fonction du coefficient C<sub>b</sub> suivant :

$$C_b = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes bactériologiques}}{\text{Nombre total d'analyses bactériologiques effectuées}} \times 100$$

C = Taux de conformité bactériologique	
C > 95 %	Très bonne qualité
90 % ≤ C < 95 %	Bonne qualité
70 % ≤ C < 90 %	Contamination ponctuelle
40 % ≤ C < 70 %	Contamination régulière
C < 40 %	Contamination chronique

Paramètres microbiologiques	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	97,62%	100,00%	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	41	40	41	41	38	43
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1	0	0	0
Nombre total de prélèvements	41	40	42	41	38	43

43 contrôles sanitaires réglementaires ont été effectués sur les paramètres bactériologiques en 2016. Parallèlement au contrôle réglementaire officiel, le délégataire du service assure en outre une autosurveillance permanente grâce à des analyses d'autocontrôle interne. Aucun contrôle n'a montré de non-conformité. Une conformité est enregistrée si au moins un des paramètres mesurés n'est pas conforme. **Sur le plan bactériologique, l'eau distribuée est de très bonne qualité.**

⇒ **Physico-chimie** : taux de conformité P102.1 de 88%

Le taux de conformité physico-chimique des eaux se mesure en fonction du coefficient C<sub>pc</sub> suivant :

$$C_{pc} = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes physico-chimiques}}{\text{Nombre total d'analyses physico-chimiques effectuées}} \times 100$$

Les paramètres physico-chimiques contrôlés sur l'eau produite et distribuée incluent notamment des métaux lourds, des intrants agricoles (pesticides, engrais...) et la turbidité de l'eau.

Des analyses de l'eau du robinet sont également réalisées et incluent des paramètres tels que des minéraux (calcium, magnésium...) et à nouveau des métaux lourds, des intrants agricoles.

Paramètres physico-chimique	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	94,12	94,44%	100,00 %	88,00%
Nombre de prélèvements conformes	16	16	16	17	23	22
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1	1	0	3
Nombre total de prélèvements	16	16	17	18	23	25

En 2016, sur les paramètres physico-chimiques, **88% des analyses réglementaires effectuées (ressources + production + distribution) ont révélé une situation conforme.**

Les 3 non-conformités de l'exercice 2016 correspondent à un dépassement du paramètre physico-chimique Dicofof. Cette molécule a été mise en évidence en sortie du réservoir de Crémorin uniquement et sa présence était due à une pollution de la chambre des vannes contaminant de fait le robinet de prélèvement.

Le Dicofof est un insecticide de la famille des organo-chlorés interdit depuis 2010.

Le point contaminé par cette molécule est localisé sur une partie du réseau utilisée pour les prélèvements uniquement, cette contamination n'a donc pas affecté l'eau distribuée aux usagers.



## 3. Les données clientèles

### 3.1. Les abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis (nombre estimé d'après les données de l'INSEE) figurent dans le tableau ci-dessous.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
<b>Nombre total d'abonnés (clients)</b>	4 860	4 971	5 040	5 101	5 140	5 215	1,5%
domestiques ou assimilés	4 860	4 971	5 039	5 100	5 139	5 214	1,5%
autres que domestique	0	0	1	1	1	1	0,0%
<b>Nombre d'habitants desservis total (estimation)</b>	11 084	11 170	11 214	11 702	11 768	11 460	-2,6%

Le nombre d'abonnés a augmenté de 4,9 % en 5 ans, et de 1,5% entre 2015 et 2016.

### 3.2. Interruptions du service non programmées – P151.1 : 5,18 ‰

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées mesure la continuité du service. C'est un élément majeur de satisfaction des abonnés du service. Tout comme au cours de l'exercice précédent, ce taux a augmenté entre 2015 et 2016 mais reste toutefois globalement satisfaisant.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée pour 1000 abonnés	1,23	3,42	0,6	0,98	2,92	5,18

### 3.3. Taux de réclamations écrites – P155.1 : 3,45 ‰

Les réclamations écrites sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. Depuis 5 ans le taux de réclamations écrites est en baisse, et faible.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	5,56	4,63	2,38	2,16	3,89	3,45

### 3.4. Taux d'impayés – P154.0 : 0,25%

Le taux d'impayés est calculé sur le montant global des factures qui incluent les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le montant des impayés a doublé entre 2015 et 2016.

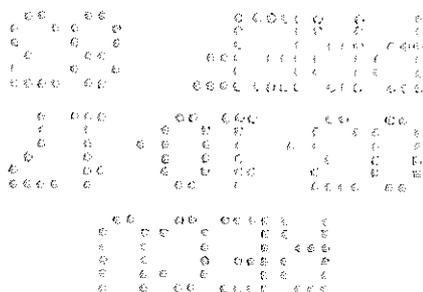
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.	0,05%	0,13%	0,04%	0,13%	0,10%	0,25%

### 3.5. Respect des délais minimum d'ouverture des branchements - P152.1 : 100%

# Les données clientèles

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement est fixé à un jour.

En 2016, **570 branchements ont été ouverts** et 100% l'ont été dans le respect de ce délai.



## 4. La tarification du service

### 4.1. Les modalités de tarification

#### 4.1.1. Les modalités de tarification

Le prix du service se décompose en :

- Une part délégataire composée :
  - D'une part fixe par abonné (abonnement)
  - D'une part variable proportionnelle au volume d'eau potable consommé
- Une part collectivité comprenant :
  - Une partie proportionnelle au volume d'eau potable consommé

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le tarif concernant la part revenant à la collectivité. Il doit permettre d'équilibrer le budget en dégagant une capacité d'autofinancement suffisante pour programmer les investissements nécessaires au maintien en état du patrimoine et en particulier des canalisations.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

Les tarifs concernant la part de la société Veolia Eau sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. En tout état de cause, le contrat prévoit que l'amplitude de révision du tarif sera plafonnée par l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation.

#### 4.1.2. Les tarifs

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

La conjoncture économique nationale conduit à une baisse des tarifs du délégataire qui sont indexés sur des indices de prix reflétant l'activité du service d'alimentation en eau potable. La part de la collectivité reste constante.

Les redevances pour les organismes publics quand à elles augmentent (redevance de préservation de la ressource en eau qui augmente de 11,8% entre 2014 et 2015).

Tarifs du service d'eau potable au 1er janvier 2016 et au 1er janvier 2017			
		01/01/16	01/01/17
<b>Part délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/semestre)	Abonnement DN 15	8,25	8,28
	Abonnement DN 20	15,70	15,76
	Abonnement DN 25	18,42	18,49
	Abonnement DN 30	22,73	22,81
	Abonnement DN 40-50	31,39	31,50
	Abonnement DN 60	68,62	68,86
	Abonnement DN 80-100	113,48	113,88
Part proportionnelle (€ HT / m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : de 0 à 20 m <sup>3</sup>	0,3002	0,3013
	Tranche 2 : de 21 à 200 m <sup>3</sup>	0,4604	0,4621
	Tranche 3 : plus de 200 m <sup>3</sup>	1,1410	1,1450
<b>Part collectivité</b>			
Part proportionnelle (€ HT / m <sup>3</sup> )		0,5600	0,5600
Part communauté de commune (€ HT / m <sup>3</sup> )		0,1394	0,1394
<b>Autres redevances</b>			
Préservation des ressources (€ HT / m <sup>3</sup> )		0,0960	0,0960

# Tarification du service

Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(€ HT / m³)	0,2900	0,2900
<b>TVA</b>			
Taux de TVA	%	5,5	5,5

L'ensemble des données relatives à la tarification du service est détaillé dans le tableau ci-dessous. Les données sont exprimées en euros HT par mètre cube d'eau consommé. Les données sont exprimées en euros HT par mètre cube d'eau consommé. Les données sont exprimées en euros HT par mètre cube d'eau consommé.

## 4.2. Evolution de la facture 120 m<sup>3</sup>

Le détail de la facture correspondant à une consommation de 120 m<sup>3</sup> est fourni ci-dessous.

Evolution de la facture 120 m <sup>3</sup> pour le service d'eau potable			
Composantes	01/01/16	01/01/17	Variation N/N-1
<b>Part délégataire</b>			
Part fixe	16,50	16,56	0,36%
Part proportionnelle 0-20 m <sup>3</sup>	6,00	6,03	0,37%
Part proportionnelle 20-200 m <sup>3</sup>	46,04	46,21	0,37%
Part proportionnelle au delà de 200 m <sup>3</sup>	0,00	0,00	
<b>Sous-total part délégataire</b>	<b>68,54</b>	<b>68,80</b>	<b>0,37%</b>
<b>Part collectivité</b>			
Part proportionnelle	83,93	83,93	0,00%
<b>Sous-total part collectivité</b>	<b>83,93</b>	<b>83,93</b>	<b>0,00%</b>
<b>Préservation des ressources</b>	<b>11,52</b>	<b>11,52</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>	<b>34,8</b>	<b>34,8</b>	<b>0,00%</b>
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,8	34,8	0,00%
<b>Total HT pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>198,79</b>	<b>199,04</b>	<b>0,13%</b>
TVA	10,93	10,95	0,13%
<b>Total TTC pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>209,73</b>	<b>209,99</b>	<b>0,13%</b>

<b>Prix TTC du m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>1,748</b>	<b>1,750</b>	<b>0,13%</b>
---------------------------------------------------------	--------------	--------------	--------------

*Remarque : La structure de la part revenant à la collectivité a été modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 suite à la dissolution du SIVOM du canton de Solliès-Pont dont la compétence (production d'eau potable) a été transférée à la CCVG. Le budget annexe créé en conséquence à la CCVG sera alimenté à partir de l'exercice 2016 par la part CCVG de la facture d'eau, en lieu et place de la participation des communes préalablement versée au SIVOM.*

On note une légère augmentation de 0,13 % du prix de l'eau par rapport à 2015, liée à l'augmentation de la part délégataire.

Le montant de la facture du service d'eau potable pour une consommation moyenne de 120m<sup>3</sup> est de 209,99€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

⇒ **D102.0** - Prix TTC du service au mètre cube pour une facture de 120 m<sup>3</sup> : **1,75 €/m<sup>3</sup>**.

*Remarque : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le prix de l'eau qui devra figurer sur la facture des abonnés va évoluer :*

- Le prix sera indiqué par litre et non plus par mètre cube et hors abonnement ;
- Le montant de l'abonnement (ou part fixe) du prix de l'eau sera mentionné à part.

## 4.3. Abandon de créances ou versements à un fonds de solidarité

Le nombre d'abandons de créances à caractère social ou de versements à un fonds de solidarité est de 45 en 2016.

⇒ **P109.0** : le montant des abandons de créances à caractère social ou de versement par le délégataire à un fonds de solidarité est de **854€**.

Par ailleurs, le montant total des abandons de créances est de 14 621 € en 2016.

## 5. Les données financières

### 5.1. Recettes du service

En 2016 les recettes du délégataire se décomposent de la manière suivante :

- Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau : 390 495 €
- Produits des travaux attribués à titre exclusif (branchements principalement) : 47 056 €
- Produits accessoires : 49 477 €

Pour l'exercice 2016 la commune a perçu 375 011 € de recettes liées à la surtaxe.

### 5.2. Economie de la délégation

Le délégataire remet annuellement un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE). Le CARE 2016 est présenté ci-dessous :

Collectivité: WC010 - SOLLIES PONT DSP EAU

Eau

LIBELLE	2015	2016	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>1 216 764</b>	<b>1 001 623</b>	<b>-17,68 %</b>
Exploitation du service	488 020	390 495	
Collectivités et autres organismes publics	622 090	514 594	
Travaux attribués à titre exclusif	58 293	47 056	
Produits accessoires	50 352	49 477	
<b>CHARGES</b>	<b>1 287 550</b>	<b>1 284 459</b>	<b>-0,24 %</b>
Personnel	187 739	220 633	
Energie électrique	48 955	57 083	
Achats d'eau	57 976	115 484	
Produits de traitement	918	1 042	
Analyses	8 148	15 274	
Sous-traitance, matières et fournitures	140 163	175 245	
Impôts locaux et taxes	902	1 467	
Autres dépenses d'exploitation	59 153	53 048	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	7 437	7 839	
<i>engins et véhicules</i>	14 167	15 544	
<i>informatique</i>	14 448	7 711	
<i>assurances</i>	6 000	- 459	
<i>locaux</i>	10 697	14 274	
<i>autres</i>	6 405	8 138	
Redevances contractuelles	1 033	1 031	
Contribution des services centraux et recherche	35 959	22 355	
Collectivités et autres organismes publics	622 090	514 594	
Charges relatives aux renouvellements	39 575	39 066	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	24 305	23 992	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	15 270	15 074	
Charges relatives aux investissements	70 487	71 544	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	70 487	71 544	
Provision pour investissements futurs	- 7 185	- 7 272	
Pertes sur créances irrécouvrables - Contreparties recouvrement	21 614	3 284	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>- 70 787</b>	<b>- 282 836</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 70 787</b>	<b>- 282 836</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

14/03/2017

Le tableau ci-dessous détaille les différentes recettes du délégataire (produits hors TVA) :

**Collectivité: WC010 - SOLLIES PONT DSP EAU**

**Eau**

LIBELLE	2015	2016	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	484 906	389 484	-10,70 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	402 332	391 509	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	82 664	- 2 044	
Ristournes	1 033	1 031	-0,10 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 033	1 031	
<b>Exploitation du service</b>	<b>486 029</b>	<b>390 495</b>	<b>-19,66 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	408 831	311 992	-23,69 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	397 317	356 110	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	11 514	- 44 119	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	55 310	52 823	-4,80 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	51 394	53 962	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 916	- 1 340	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	157 949	149 980	-5,05 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	151 807	151 041	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	6 142	- 1 061	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>622 090</b>	<b>514 594</b>	<b>-17,28 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>58 293</b>	<b>47 056</b>	<b>-19,28 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>50 352</b>	<b>49 477</b>	<b>-1,74 %</b>

L'écart existant entre le montant de « la part de la collectivité contractante » inscrit dans le CARE, et le montant effectivement perçu par la collectivité a plusieurs facteurs explicatifs :

- Le décalage entre les dates de début et de fin des comptes administratifs du délégataire et les dates de perception des recettes et de reversement à la commune de sa surtaxe.
- Le montant des recettes présenté dans le CARE pour l'année N est en partie estimé (consommation du second semestre) pour être intégré à la comptabilité au 31 décembre de cette même année. La ligne « variation de la part estimée sur consommations » correspond à la mise à jour des sommes estimée l'année N-1, et reportées l'année N.

**5.3. Travaux réalisés et programmés par le délégataire**

● **Renouvellement**

Le délégataire s'est engagé à réaliser tout le renouvellement qui sera nécessaire pour maintenir les installations du service en bon état de fonctionnement et d'aspect. Il s'agit de la garantie pour continuité de service.

Dans ce cadre de la garantie pour continuité de service, en 2016 ces travaux ont concerné le renouvellement de

- 16 branchements eau potable (diamètre 25-35)
- 65 compteurs d'eau (diamètre 12-20)
- 90 émetteurs radio-relevé

D'autre part, un programme contractuel de renouvellement a été mis en place. Il est provisionné chaque année par le délégataire et les dépenses de renouvellement réalisées dans ce cadre en sont ensuite déduites.

En 2016, le délégataire a suivi le programme et renouvelé les équipements suivants :

- Station de production des Sénès :
  - remplacement du compteur WOLTEX
- Réservoir de Crémeron :
  - remplacement du compteur
  - remplacement du stabilisateur S3D
- Réservoir Verte Vallée :
  - remplacement de 3 vannes (PI, surverse et vidange)

*Remarque : sur ce réservoir, un certain nombre d'opération sont reportées à 2018.*

Enfin, le délégataire a réalisé **19 branchements neufs** sur l'exercice 2016 dans le cadre des travaux qui lui sont attribués à titre exclusif.

● **Investissements**

Le délégataire a réalisé l'ensemble des investissements contractuels sur les exercices passés (mise en place de la télé relève par exemple). A ce jour le délégataire n'a plus d'investissement contractuel à réaliser.

**5.4. Travaux réalisés et programmés par la collectivité**

● **Etudes et travaux réalisés**

En 2016 les investissements de la collectivité ont majoritairement porté sur le renouvellement du réseau et la mise en œuvre de la DUP du forage des Sénéès.

	Etudes	Travaux
Diagnostic avant travaux	606,00 €	
Travaux aux Sénéès		36 632,00 €
Protection Puits des Sénéès		22 989,00 €
Mission géotechnique EP	3 780,00 €	
Assistance pour mise en œuvre		640,00 €
Plan Servitude protection puit	1 480,00 €	
Travaux Chemin de la Colline		7 134,46 €
Assistance pour mise en œuvre		505,00 €
Virmt etu sur cpte immo 2016	2 355,80 €	
Renouvellement Réseaux Eau Les Sene		5 599,58 €
Travaux La Verte Vallée		13 908,02 €
Renouvellement Réseaux Eau Rue Pau		7 224,20 €
Assistance pour mise en œuvre		360,00 €
Honoraires élaboration puit		5 600,00 €
Protection Puits des Sénéès		6 295,33 €
Renouvellement Réseaux Eau		26 713,10 €
Travaux EP Les Penchiers		34 298,92 €
Renouvellement Réseaux Eau Les Penchiers		6 614,05 €
Ac.euro SYMB SecurisPuits		2 051,00 €
Ac.euro SYMB SecurisPuits		1,00 €
Ac.euro SYMB SecurisPuits		38 771,00 €
Ac.euro SYMB SecurisPuits		1,00 €
Ac.euro SYMB SecurisPuits		38 771,00 €
Ac.euro SYMB SecurisPuits		2 051,00 €
<b>Total</b>	<b>8 221,80 €</b>	<b>256 159,66 €</b>

En résumé, les travaux réalisés sont les suivants :

- Protection du puit des Sénéès ; déplacement des réseaux
- Remplacement éternite aux Penchiers
- Extension du réseau au chemin de la Diligence
- Réparation du réservoir d'eau Ma Verte Vallée
- Achat des terrains en partie effectué.

- **Travaux programmés**

Le programme de travaux 2017 de la commune pour le service eau potable figure ci-dessous :

- Protection du puit des Sénès (pluvial, clôture) – 180 k€
- Remplacement du rseau au Chemin des Bancaous – 210 k€
- Remplacement du réseau à la montée des Terres Rouges – 20 k€
- Extension du réseau :
  - Chemin des Collines
  - Chemin des Penchiers

Pour les exercices suivants (2018 et 2019), les travaux prévus sont :

- Remplacement du réseau
  - Chemin des Andués – 50 k€
  - Chemin de la Diligence – 150 k€
  - Impasse des Pachiquous – 40 k€
  - Chemin de Ste Christine -100 k€
- Maillage
  - Fourches et Andués – 130 k€
  - Laugiers – 170 k€

## 5.5. Etat de la dette et des amortissements

- **Etat de la dette du service au 31/12/2015**

Le montant du capital restant dû par le service eau potable de la commune au 31/12/2016 est de **31 887 €**.

Encours de la dette au 31 décembre 2016 :	<b>30 217,06 €</b>
Epargne brute annuelle au 31 décembre 2016 :	<b>203 916,32 €</b>

⇒ **[P153.2] La durée d'extinction de la dette**, qui correspond au temps théorique nécessaire à la collectivité pour annuler sa dette, est de **2 mois**.

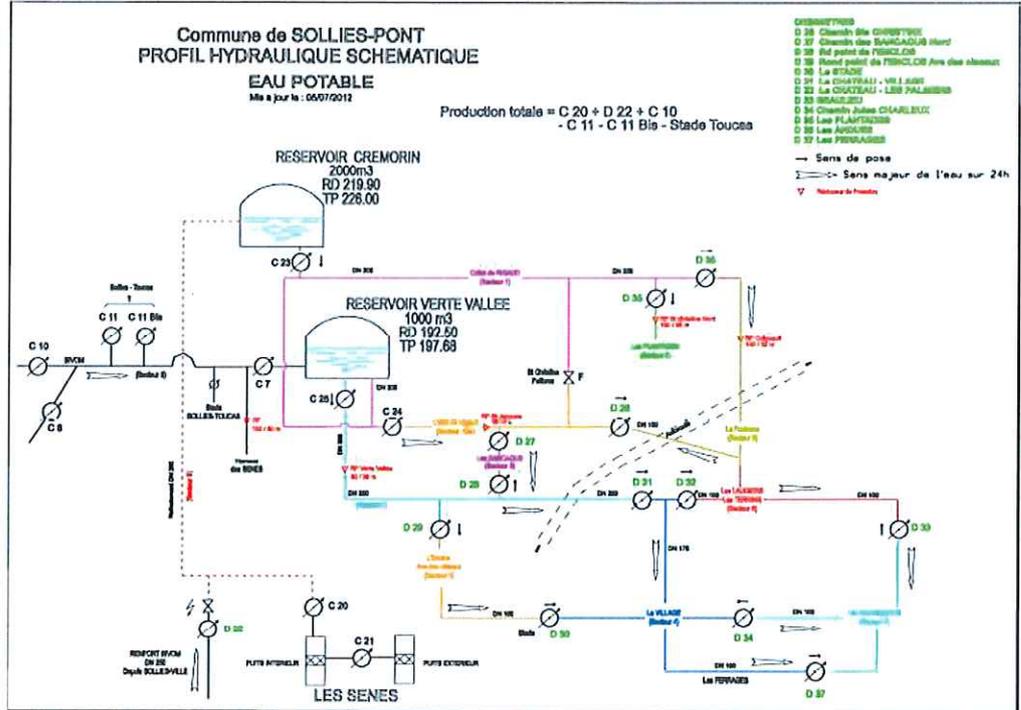
Le service de l'eau potable de la commune n'est pas endetté.

- **Amortissements**

Sur l'exercice 2016, les amortissements réalisés par le service sont de **77 650 €**.

# Annexes

## 1. SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU SOLLIES-PONT



## 2. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE



